



REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le Lundi 15 Décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Hippolyte, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Patrick PASQUIER, Maire.

Conseillers en exercice : 14 Conseillers présents : 8 Absents : 6 Pouvoir : 3 Votants : 11

PRÉSENTS : Mesdames Martine CZAPEK-THINSELIN, Marilène CHARTRAIN, Catherine QUESNOT, Claire BELLANGER, Bernadette CATRIN et Messieurs Patrick PASQUIER, Alain MADEC, Hervé CHAPU.

ABSENTS SANS POUVOIR : Mmes Barbara FERGUSON et Betty THÉODET. Alain JACQUES.

ABSENTS AVEC POUVOIR : Mme Elsa RONSHEIM avec pouvoir à Hervé CHAPU, Mme Sandrine PLAZA avec pouvoir Madame Martine CZAPEK-THINSELIN, M. Christian RABUSSEAU avec pouvoir à M le Maire.

Mme Claire BELLANGER a été nommée secrétaire de séance.

La convocation a été envoyée le 11/12/2025.

Le quorum étant atteint, les élus présents sont invités à se prononcer sur les points suivants :

RÉSULTATS DES DÉLIBÉRATIONS DU 15 DECEMBRE 2025

- **Décisions prises en vertu des délégations du Conseil Municipal au Maire depuis le 24/11/2025**

- Contrôle Pollution du KANGOO d'un montant TTC de 32.00 € imputé au compte de fonctionnement 6188.
- Versement de la cotisation annuelle à l'association des Maires du Canton d'un montant TTC de 62.80 € imputé au compte de fonctionnement 6281.
- Réalisation d'un constat d'Huissier suite à effondrement d'un mur de soutènement d'un particulier sur une voie communale, condamnent celle-ci d'un montant TTC de 300.00 € imputé au compte de fonctionnement 6227.
- Remboursement de notre côte part des frais de fournitures scolaires du RPI pour l'année 2025 d'un montant TTC de 2347.96 € imputé au compte de fonctionnement 62878.

- **2025-057 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24/11/2025.**

Lecture faite et sans observations à l'issue de l'envoi du dit Procès-Verbal aux membres du Conseil Municipal, le Procès-Verbal du 24/11/2025 est approuvé à l'unanimité des présents et pouvoir.

- **2025-058 : Demande de Subvention DETR 2026 pour réhabilitation d'un ensemble immobilier patrimonial de Saint Hippolyte en pôle de vie dans un objectif de renforcer l'offre de services et le lien social au sein de la commune.**

Annule et remplace la délib 2025-048 suite à rencontre avec la Préfecture d'Indre et Loire.

M le Maire propose que la commune dépose une demande d'aide financière auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2026 pour la réhabilitation d'un ensemble immobilier patrimonial de Saint Hippolyte en pôle de vie dans un objectif de renforcer l'offre de services et le lien social au sein de la commune.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant HT	Taux
Fonds propres		50 000 €	7.14 %
Emprunts		170 000 €	24.29 %
Sous-total autofinancement		220 000 €	31,43 %
Union européenne		0 €	0 %
Etat – DETR ou DSIL	DETR 2026	280 000 €	40.00 %
Etat – autre (à préciser)		€	0 %
Conseil Régional	CRST	200 000 €	28.57 %
Conseil Départemental		€	0 %
Fonds de concours CC ou CA		€	0 %
Autres (à préciser)		0 €	0 %
Sous-Total subventions publiques*		480 000 €	68.57 %
		700 000 €	100 %

*Dans la limite de 80 %

Vu les projets d'investissement éligibles à l'obtention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026

Vu la candidature retenue à Village d'Avenir

Vu le dossier d'étude réalisé en collaboration avec le CAUE 37

Considérant la nécessité de réhabilitation d'un ensemble immobilier patrimonial de Saint Hippolyte en pôle de vie dans un objectif de renforcer l'offre de services et le lien social au sein de la commune

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE l'étude du CAUE tel que présenté.

ACCEPTE de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;

AUTORISE M le Maire à lancer l'étude d'opportunité afin de vérifier la viabilité d'un tel projet

AUTORISE M le Maire à lancer le marché de maîtrise d'œuvre en conséquence.

Charge M le Maire d'inscrire les crédits utiles en recettes et dépenses au BP2026 et suivants.

- **2025-059 : Demande de Subvention FDSR SOCLE 2026**

Annule et remplace la délib 2025-049 suite à modification du projet DETR2026

M le Maire propose que la commune dépose une demande d'aide financière auprès du Département dans le cadre du FDSR SOCLE 2026 pour la réfection de sa voirie communale et de la place de l'église.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant HT	Taux
Fonds propres		55 726.45 €	87.43 %
Emprunts		0 €	0 %
Sous-total autofinancement		55 726.45 €	87.43 %
Union européenne		0 €	0 %
Etat – DETR ou DSIL		0 €	0 %
Etat – autre (à préciser)		€	0 %

Conseil Régional		€	0 %
Conseil Départemental	FDSR - Fonds socle	8 012.00 €	12.57 %
Fonds de concours CC ou CA		€	0 %
Autres (à préciser)		€	0 %
Sous-Total subventions publiques*		8 012.00 €	12.57 %
TOTAL H.T		63 738.45 €	100.00 %

*Dans la limite de 80 %

Vu les projets éligibles à l'obtention du FDSR SOCLE 2026 plafonnés à 400 000 HT

Vu l'état de certaines voiries communales et notamment à la Cossonnière, impasse des sinistrés, la route de la Dorée, la route du Château, la route de la Pyramide, la route du Donjon, Les Roux...

Vu l'état général du parking de l'église.

Vu le devis **VERNAT TP n° D25042** en date du **18/11/2025** d'un montant HT de 48 869.95 € pour la voirie communale.

Vu le devis **VERNAT TP n° D25043** en date du **24/11/2025** d'un montant HT de 14 868.50 € pour la place de l'église.

Considérant la nécessité de reprendre certaines portions de voirie communale très dégradées.

Considérant la nécessité de repenser le parking église afin d'optimiser le maximum d'emplacements.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE le devis **VERNAT TP n° D25042** en date du **18/11/2025** d'un montant HT de 48 869.95 €

APPROUVE le devis **VERNAT TP n° D25043** en date du **24/11/2025** d'un montant HT de 14 868.50 €

ACCEPTE de solliciter le fond socle du FDSR 2026 pour l'intégralité des 2 projets sous réserve financière de pouvoir inscrire les 2 au BP2026.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;

AUTORISE M le Maire à signer les devis Vernat TP et tous documents afférents à cette demande de subvention.

Charge M le Maire d'inscrire les crédits en recettes et dépenses au BP2026 si les moyens le permettent.

Saint-Hippolyte, le 15/12/2025

Le Maire,

Patrick PASQUIER



Le secrétaire de séance

Claire BELLANGER

